

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 29 mars 2023 à 20 h

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Mireille DUCLOS TORTEL,
Dominique LE CRONC, Sylvie PUECHLONG, Christine SERRET.

Messieurs Jacques PIOT, Philippe PUIGMAL, Marc COUCHE.

Absents : /

Secrétaire de séance : Sylvie Puechlong

Madame le Maire demande à l'assemblée présente de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la Délégation de Service Publique (DSP) les nouveaux tarifs et horaires que nous devons valider avant affichage. Le conseil vote à l'unanimité ce point supplémentaire.

1. Approbation du conseil municipal du 6 mars 2023

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

2. Convention relative au fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal Villeudieu-Buisson, Ecole Daniel Cordier

Cette convention prévoit la répartition des dépenses de fonctionnement entre les deux communes, celle qui accueille les enfants et la commune de résidence de la famille ; elle définit les modalités d'accueil et la participation financière annuelle par enfant.

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

3. DPU vente M. et Mme PIOT:

La commune n'exerce pas son droit de préemption

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

4. DPU vente Mme CLAES et ses enfants :

La commune n'exerce pas son droit de préemption

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

5. Approbation du compte administratif Commune 2022 :

Pour : 8

Abstention : 1 (le maire n'ayant pas le droit de le voter)

Contre : 0

Fonctionnement

Le résultat courant 129.075 € est suffisant pour couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Investissement

Le résultat est déficitaire du fait de l'attente de réception de subventions pour un montant de 244.623 € concernant le Bistrot, la Tour de Guet et l'épaveuse. Les investissements restant à réaliser à la fin de l'exercice, 267.124 € sont imputables pour l'essentiel au Bistrot et à la Tour de Guet.

Au global le résultat consolidé intégrant le report de 2021 ressort à 185.172 €

6. Approbation du compte de gestion Commune 2022 :

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Les chiffres du compte de gestion dressé par la trésorière sont identiques au compte administratif dressé par Madame Le Maire et approuvé.

7. Affectation des résultats Commune 2022

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Le report de 185 172 € du compte administratif 2022 est affecté au fonctionnement du budget 2023.

8. Approbation du compte administratif Assainissement 2022 :

Pour : 8 Abstention : 1 (le maire n'ayant pas le droit de le voter) Contre : 0

Le compte administratif du budget assainissement s'établit comme suit :

Fonctionnement : dépenses : 33 066.01

Recettes : 74 290.72

Excédent de fonctionnement : 41 224.71

Investissement : Dépenses : 10 719.67

Recettes : 126 522.33

Excédent d'investissement : 115 802.66

9. Approbation du compte de gestion Assainissement 2022 :

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

Les chiffres du compte de gestion dressé par la trésorière sont identiques au compte administratif dressé par Madame Le Maire et approuvé.

10. Affectation des résultats Assainissement 2022

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

L'excédent de 41 224.71 € du compte administratif 2022 est affecté au fonctionnement du budget 2023

11. Vote du budget Commune 2023:

Le projet du budget 2023 est présenté par l'adjoint aux finances, Jacques Piot. La demande de refonte du site internet de la commune n'est pas complètement abouti et ne figure pas dans le budget présenté. Il ne correspond pas à la demande de Madame Chopin qui quitte la séance à 21h15.

Pour : 7 Abstention : 1 Contre : 0

Fonctionnement

Les charges à caractère général sont d'un niveau comparable au budget 2022. Elles sont impactées :

- par l'augmentation en valeur des coûts de l'énergie en partie compensés par l'extinction nocturne de l'éclairage public,
- par l'augmentation en volume de la consommation d'eau liée aux aménagements de la Tour de Guet

Le poste frais de personnel est provisionné par précaution à 100.500 € (montant budgété en 2022). C'est une position prudente compte tenu du contexte social actuel.

A noter la disparition de l'indemnité de compensation versée à la CCVV. Le FPIC est maintenu.

Les autres charges de gestion courante comprennent une double facturation au profit de l'école de Saint Roman de Malegarde, l'appel au titre de 2022 n'ayant pas été réalisé.

Les charges financières sont en diminution malgré les nouveaux emprunts.

Au niveau des recettes :

- augmentation des recettes fiscales de près de 10% à 269.000 €
- les droits d'enregistrements retrouvent à titre de précaution leur niveau 35.000 € (moyenne triennale avant 2019).
- le loyer du Bistrot contribue à hauteur de 10.019 €. Pour mémoire : 200 € de fixe mensuel + 5% du CA HT de l'année civile précédente (7 mois en 2022).

Investissement

A l'issue des deux sessions d'échanges que nous avons eues, les axes essentiels suivants ont été retenus :

1. la réalisation de l'Atelier Municipal est maintenu. Le terrain sur lequel il sera construit a été acquis dans cet objectif. Le maintien d'une subvention de 37.500 € dont l'échéance arrive cette année est en jeu. La DETR contribue également pour 92.500 € à son financement. Le montant devra être abaissé et le projet devra être décomposé en budget de base et options qui pourront ne pas être levées.
2. La reconstruction du Mur d'Enceinte et la restauration de la Porte Est sont intégrées pour 105.000 € sans les subventions en attente de notification pour 80% du montant HT 87.500 €.
3. La Fontaine représente un montant de 66.320 € TTC financée à hauteur de 49.150 €
4. Pour le Bistrot, il s'agit pour des travaux restant à réaliser par le menuisier pour 50.000 € et des subventions à venir pour 156.634 €.
5. Une ligne pour achat de matériels divers est intégrée à titre de précaution.
6. Un montant de 5.000 € est provisionné pour les travaux d'acheminement de l'eau en amont de la Fontaine via le Lavoir.

Enfin aucune dépense d'investissement n'est prévue pour la Maison Girard. En effet suite aux échanges en réunion de travail et aux contacts externes il apparaît clairement que ce projet n'est pas à maturité.

L'aménagement de la Salle communale prévue au rez-de-chaussée ne peut raisonnablement pas être entrepris sans un projet clair pour l'ensemble de l'immeuble. Dans l'immédiat les salles disponibles dans les locaux de la Mairie permettent de pallier les besoins concernant les réunions techniques, les évènements comme les vœux et les activités diverses.

En ce qui concerne l'Espace de la Tour de Guet, il va être important de définir les activités qui permettront de valoriser ce lieu, tant la Tour que l'Espace globalement. Ceci dans l'enveloppe déjà mobilisée qui est à ce jour la plus importante pour nos projets. Important : l'équipe administrative et technique municipale n'est pas dimensionnée pour intervenir dans ce cadre.

Ne figure pas la vente du bâtiment « ex-RAO » de moins de 20 m² construits sur 300 m² de terrain, estimé entre 80.000 € et 95.000 € net vendeur selon que la viabilisation est à proximité immédiate ou pas.

Budget Commune

Dépenses et recettes de fonctionnement : 540 757.54 €

Dépenses et recettes d'investissement : 966 523.47 €

12. Vote du budget Assainissement 2023:

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Budget Assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement 67 944.38 €

Dépenses et recettes d'investissement : 133 579.66 €

13. Vote du taux des taxes directes :

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Taxe, Foncier bâti : 33.56%

Taxe, Foncier non bâti : 47.93%

Taxe habitation : 14.33%

Le conseil a souhaité ne pas modifier les taux communaux.

14. Vente de la parcelle C380

La vente de la parcelle C380 permettra d'acquérir la parcelle A595 dans le but de créer des logements. Le conseil municipal donne un accord de principe sur cette vente.

Pour : 6 Abstention : 2 Contre : 0

15. Règlement du marché des producteurs du boulodrome

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

A partir du 15 juin 2023 un marché de producteurs sera ouvert tous les jours de 9h à 13h et de 16h à 19h au boulodrome jusqu'au 30 septembre puis une fois par semaine, le dimanche matin de 9h à 13h jusqu'à la fin de production. Un règlement a été formalisé ainsi qu'une convention que les producteurs signeront avant de pouvoir occuper l'espace public communal.

16. Demande d'achat de M. et Mme PERRIER

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain CM

17. DSP « bistrot de Buisson » :

- nouveaux prix :

Pour les menus le midi : menu complet : 22€

entrée + plat ou plat + dessert : 18€

plat du jour : 15€

Pour les menus le soir : menu complet : 34€

entrée + plat : 29€

plat + dessert : 24€

Entrée à la carte : 14€

Plat à la carte : 21€

Dessert à la carte : 8€

- nouveaux horaires :

à parti du 15 avril, ouverture : de 8h à 23h

du mardi au samedi midi

18. Questions diverses :

- Réunion de travail tour de guet : date
- **Programme manifestations à Buisson 2023 :**
 - Journées du patrimoine :** proposition de l'association du patrimoine
 - pour le samedi lecture de poèmes de Jean Tortel et film (interview de Jaccottet)
 - pour le dimanche exposition sur l'eau pendant 8 jours

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

- Compostage livraison des bacs, par la CCVV au retour de David : revoir les emplacements proposés qui ne sont pas acceptés unanimement

Fin de séance à 23h 15.

Le secrétaire de séance



Sylvie PUECHLONG

Le Maire,



Chantal FRITSCH